



Litige frais d'internat de mon fils

Par **Dadoux**, le **13/05/2019** à **16:52**

Bonjour,

J'ai souhaité inscrire mon fils, en septembre 2018, en internat à Issy Les Moulineaux pour sa 5ème.

Le but était de calmer un petit peu mon fils, qui était certes bon élève, mais très dissipé. Le bilan en court d'année était dramatique, non seulement mon fils a cessé de travailler, son niveau a littéralement chuté, mais en plus son comportement a empiré. Suite à une histoire de garçons qui se touchent sexuellement dans une chambre, scène à laquelle mon fils a assisté planqué dans la chambre, je me suis empressée de le retirer de l'internat. Il en va de la sécurité de mon enfant ! Je me suis contentée d'écrire une lettre au responsable, et il a autorisé mon fils à quitter l'internat avec toutes ses affaires, sa couette, son oreiller etc ...

Aujourd'hui, j'ai reçu un courrier de l'école me demandant la somme de 1368,32€ pour une prestation internat ou mon fils ne va plus !!!

J'aimerais écrire une lettre avec accusé réception évidemment (j'ai compris la malhonnêteté de ces gens) au directeur de l'établissement pour le convaincre d'abandonner son souhait d'obtenir cette somme. Il est facile de lui expliquer que mes amis et moi nous feront un plaisir de laisser des commentaires négatifs sur Google, en racontant les événements abérants qui se passent au sein de l'internat, le manque de surveillance du personnel, la malhonnêteté dont il fait preuve en me demandant cet argent, le niveau scolaire abominable et le manque de suivi des élèves. Car en effet, les jeunes sont abandonnés, personne ne s'occupe d'eux, ils passent leur temps à s'amuser, et ne travaillent pas.

Mais je crains que ce ne soit pas suffisant, j'aimerais savoir s'il y a la moindre tactique juridique, le moindre argument, qui pourrait le convaincre de laisser mon chéquier tranquille. Cette somme est considérable pour une mère célibataire, et le fait d'avoir retiré mon fils de l'internat implique que j'ai des frais importants de garde/aide aux devoirs pour qu'il ne soit pas seul en rentrant.

Pouvez-vous m'aider ?
Cordialement,
Audrey

Par **amajuris**, le **13/05/2019** à **17:49**

bonjour,
vous devez vérifier ce que prévoit le contrat avec cet internat en cas de départ en cours d'année.
si c'est un contrat pour l'année scolaire, il est possible que vous deviez payer pour l'année entière, car il n'est pas certain que l'internat trouve un remplaçant ce qui fait une perte financière pour cet établissement.
ainsi certains internats indiquent que tout trimestre commencé est dû quel que soit la raison du départ, à l'exception d'une mutation.
salutations